

Projet de Parc éolien au Col du Bonhomme

Collectif contre le Projet Éolien du Bonhomme (CPEB)

Suite aux articles récents des DNA sur la relance de ce projet éolien, le CPEB souhaite apporter les précisions suivantes :

Tout d'abord nous rappelons que nous agissons et militons activement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et que nous ne pouvons donc qu'être favorables au développement des énergies durables, en rappelant toutefois la priorité devant être donnée à la recherche d'économies d'énergie et d'une plus grande efficacité énergétique.

Sur l'historique de ce projet éolien du col du Bonhomme :

Situé au cœur du Massif, dans une zone paysagère emblématique, avec la présence du Grand Tétra et de nombreuses autres espèces rares et menacées, nos associations ne peuvent que s'étonner de la poursuite d'un tel projet, qui avait déjà rassemblé une quasi unanimité contre lui, aussi bien de la part d'opposants au développement excessif de l'éolien, que de partisans de cette énergie.

Sur le projet éolien lui même :

Vouloir en effet implanter un parc éolien dans un site aussi emblématique de la biodiversité et du patrimoine paysager vosgien démontre une méconnaissance grave des enjeux de la part de ses promoteurs.

- Enjeux biodiversité : L'implantation d'un parc éolien créait une artificialisation d'une zone naturelle au cœur du massif, entraînant une perturbation irrémédiable de tous les milieux, et en premier ceux les plus fragiles. Rappelons, par exemple le bilan de la mortalité avifaune en Espagne, avec une moyenne de plusieurs centaines d'oiseaux et chauves souris tués par an et par éolienne. (Source Société ornithologie Espagnole SEO).

Les atteintes d'un parc éolien au Bonhomme seraient multiples, renforcées par une situation très particulière, à la fois en forêt et sur une crête, là où précisément les mortalités sont les plus élevées.

En outre cette zone se situe entre deux zones de nidification du Grand Tétras, avec au nord la zone du Tannet gazon du faing qui reste l'une des derniers noyaux encore dynamiques pour l'espèce, et au sud où les études les plus récentes qui montrent une génétique commune.

L'installation de ce parc créait donc un morcellement et une fragmentation dans une zone vitale pour l'espèce, là où se joue précisément sa survie dans les prochaines années.

Si l'enjeu n'était pas aussi fort, on pourrait effectivement se dispenser de commentaires compte tenu du ridicule des arguments avancés par les partisans du projet, qui vont jusqu'à nous dire, que les éoliennes favoriseraient la survie du Grand Tétras, par la création de zones de défrichement !

Rappelons d'abord que les spécialistes du Grand Tétras, nous ont malheureusement décrit très précisément les modalités de la disparition de l'espèce au nord ouest de l'Espagne, du fait de l'installation d'éoliennes, (M. A. GONZALES et V. ENA de 2011 Monts Cantabriques).

Rappelons ce que semblent oublier nos prétendus experts, d'au centre de ces zones de défrichements se trouvent justementdes éoliennes !

Et qu'avec plus de 100 décibels de pression sonore au niveau du rotor, 500 à 1000 tonnes de béton coulé à jamais au niveau du mât, un sol artificialisé et des flash lumineux intenses pour la signalisation aérienne ces micro trouées, ne constituent pas vraiment des zones de repos.

Bien au contraire, avec des pâles dont la vitesse de rotation dépasse les 300 km/h, ces espaces artificiel sont en réalité de véritables pièges mortels pour les grands oiseaux et les chauves souris, ce qui constate malheureusement depuis de nombreuses années les ornithologues du monde entier

Nous ne feront pas ici la liste exhaustive des autres espèces qui seraient impactées, comme les Faucons

Pèlerins, les Bondrées, Grand Corbeau, ainsi que les migrants.

Compte tenu de la richesse du site, **l'évidence écologique impose le retrait du projet** .

- Enjeux paysager : Le col du Bonhomme, constituant un haut lieu du paysage vosgien, l'impact paysager serait maximal sur l'ensemble du massif. Penser qu'il serait possible d'intégrer des éoliennes industrielles dans un tel environnement est une grave erreur.

- Les mesures compensatoires : La destruction de milieux naturels très spécifiques ne peut bien évidemment être compensée. En outre l'évaluation des mesures compensatoires proposées ne peut être faite qu'à posteriori, et rien ne permet de garantir leur efficacité.

Si, comme le laisse entendre le projet, de nouvelles zones de protections peuvent être mise ne place, pourquoi conditionner leur création à la destruction de zone existante ?

Nos associations entendent donc demander leur création sans conditions et dans les meilleurs délais.

Sur l'intérêt énergétique

Les données prises en compte sur le plan du potentiel éolien doivent être toujours analysées au regard du contexte local.

Or il est indiscutable que les effets d'absorption de l'énergie éolienne dus à la forêt et aux effets de cisaillements seront déterminant pour la production énergétique.

Par ailleurs doit être pris en compte le renforcement de l'intermittence par les turbulences liées au relief.

La production énergétique de ce parc éolien risquerait donc d'être très inférieure aux prévisions.

Sur aspect énergétique régional

La transition énergétique est un enjeu planétaire.

Vouloir plaquer des solutions énergétiques nationales à un contexte local défavorable à certaines énergies conduirait inévitablement à l'échec.

Si l'Alsace ne possède pas de potentiel éolien important du fait de son régime des vents, la solution n'est pas d'y implanter des éoliennes coûte que coûte y compris dans les endroits les plus emblématiques.

La production d'énergie renouvelable doit être adaptée aux spécificités locales, ce qui n'est pas le cas de ce projet.

Contre un projet qui constitue une atteinte majeure à l'ensemble du massif des Vosges nous appelons donc à la mobilisation et à un premier rassemblement le 29 juin à 15 h au col du bonhomme

Pour le Collectif contre le Projet Éolien du Bonhomme (CPEB)

**Antoine CHONION
Porte Parole**

a.chonion@gmail.com

06 63 99 92 51